

Compagnie Générale Transatlantique

SOUSCRIPTION ANONYME AU CAPITAL DE 20 418 300 F - REG. DU COMMERCE SEINE N° 26-B-2442



AGENCE DE VOYAGE N° 502

RÉFÉRENCE À RAPPELER
EN VOTRE RÉPONSE

VOTRE RÉFÉRENCE :

French Line

LE HAVRE, le 20 septembre 1974

MR JEGOU DANIEL

20 RUE DE LA RESIDENCE

76310 SAINTE ADRESSE

Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-inclus le
texte d'une lettre adressée par notre Directeur
Général au Personnel du "FRANCE".

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations
distinguées.

LE CAPITAINE d'ARMEMENT,

Direction
Service Commercial } (35) 22-81-00
Passages } et la suite

Armement
Approvisionnements
Technique
Gare Maritime
(35) 22-81-11

TELEPHONES

DIRECTION	ARMEMENT
SERVICE COMMERCIAL	APPROVISIONNEMENTS
PASSAGES	TECHNIQUE
(35) 42-61-59	GARE MARITIME
et la suite	(35) 48-14-31

BOITE POSTALE 1355
76065 LE HAVRE CEDEX
C. C. P. ROUEN 131-13
N° D'ENTREPRISE :
650-76-351-9-007

ADR, TELEGRAPH. :
TRANSAT-HAVRE
TELEX N° 19637

Compagnie Générale Transatlantique

SOUSCRIPTION ANONYME AU CAPITAL DE 92 416 225 F. - REG. DU COMMERCE SEINE N° 26-B-2443

LE HAVRE, le 19 SEPTEMBRE 1974



French Line

AGENCE DE VOYAGE N° 502

RÉFÉRENCE A RAPPELER
EN VOTRE RÉPONSE

DIRECTION GÉNÉRALE

VOTRE RÉFÉRENCE :

Monsieur,

Dans l'état d'isolement où vous vous trouvez à bord depuis votre dernier départ du HAVRE, il est possible que certains éléments d'information ne vous soient pas parvenus. C'est pourquoi je m'adresse personnellement à vous afin de contribuer à vous éclairer.

Je ne me considère pas comme le porte-parole du Gouvernement. Par conséquent, ce n'est pas à moi qu'il revient de vous expliquer pour quelles raisons celui-ci n'estime pas possible de subventionner l'exploitation du paquebot "FRANCE" au niveau qui serait nécessaire pour maintenir ce bateau en exploitation. Au demeurant, ces raisons ont été amplement exposées par différents membres du Gouvernement et vous les connaissez sûrement. Tout ce que je peux dire sur ce sujet à titre personnel, c'est que je serais surpris si votre action amenait le Gouvernement à se déjuger sur ce point. Par contre, il faut que vous sachiez que du point de vue commercial nous avons, à mon sens, déjà dépassé le point de non retour. En effet, vous savez très bien que la vente de produits touristiques s'organise pratiquement un an à l'avance. Or, notre bateau n'est plus sur le marché à partir du 25 Octobre, il n'est inscrit dans aucune brochure et les clients potentiels, surtout américains qui, comme vous le savez, s'organisent longtemps à l'avance, ont pris d'autres dispositions pour leurs vacances d'hiver. Même si vous arriviez à faire plier le Gouvernement, je ne vois pas comment nous pourrions, en catastrophe, bâtir un programme d'exploitation pour l'hiver prochain et arriver à le commercialiser convenablement, sauf peut-être en dépensant une fortune en publicité, ce qui rendrait une telle exploitation encore plus déficitaire que par le passé.

Par ailleurs, notre infrastructure commerciale en France, et surtout à l'étranger, est déjà en cours de démantèlement. Les meilleurs vendeurs que nous avions à NEW YORK, en ANGLETERRE, etc... nous ont quittés ou sont sur le point de le faire et ont déjà arrangé leur propre avenir autrement.

.../

Direction } (35) 22-81-00
Service Commercial } et la suite
Passages }

Armement
Approvisionnement
Technique
Gare Maritime
(35) 22-81-11

TELEPHONES	
DIRECTION	ARMEMENT
SERVICE COMMERCIAL	APPROVISIONNEMENTS
PASSAGES	TECHNIQUE
(35) 42-61-59	SURVEILLANCE MARITIME
et la suite	(35) 48-14-31

BOITE POSTALE 1355
76065 LE HAVRE CEDEX
C. C. P. ROUEN 131-13
N° D'ENTREPRISE :
650-76-351-9-007

ADR. TELEGRAPH. :
TRANSAT-HAVRE
TELEX N° 19637

Ne serait-ce que pour ces raisons, il me semble bien que l'action que vous menez est sans espoir.

Le domaine dans lequel je voudrais surtout vous apporter des informations peut-être nouvelles concerne votre propre sort. Vous pensez bien que cette question est, depuis le début Juillet, la première de mes préoccupations. Nous avons fait, à cet égard, des progrès qu'il faut que vous connaissiez.

Je confirme que les personnels du "Pont" et de la "Machine" n'ont pas d'inquiétude à avoir sur leur emploi. Nous avons pris l'engagement de les reclasser sur les autres navires de notre Flotte, et le pire qui puisse leur arriver est de connaître, dans les prochains mois, une situation de dépôt peut-être un peu plus prolongée qu'en temps normal, en attendant des possibilités d'embarquement sur nos cargos.

Il ne nous est malheureusement pas possible de donner la même garantie au personnel A.D.S.G. Nous aurons sans doute la possibilité, s'ils le désirent, d'en embarquer un certain nombre, au fur et à mesure des possibilités, sur les cargos de la Flotte du groupe C.G.M. Mais ce nombre sera forcément limité.

Il nous a donc fallu envisager le reclassement de la majorité de ce personnel. Et, à cet égard, il faut que vous sachiez que les possibilités déjà recensées sont nombreuses et intéressantes.

Pour vous y aider, nous mettrons d'abord en place au HAVRE un groupe de travail paritaire qui comprendra notamment un représentant de l'Agence Nationale pour l'Emploi. Ce groupe de travail vous convoquera pour étudier avec vous la meilleure solution possible à votre problème : emploi, situation marine, domicile, recyclage éventuel et formation professionnelle, questions personnelles et familiales, etc...

Si votre souhait est de vous orienter vers une activité professionnelle différente de votre qualification à bord de "FRANCE", vous serez ainsi éclairé sur les orientations correspondant le mieux à vos aptitudes, à vos souhaits et aux possibilités du marché du travail. S'il y a lieu, nous ferons en sorte de vous assurer la formation professionnelle accélérée nécessaire.

Si vous êtes vraiment amoureux de la mer et si vous souhaitez continuer une carrière de marin, des cours de formation professionnelle accélérée vous seront offerts afin que vous puissiez devenir des matelots "Pont" ou "Machine" pour lesquels, ainsi que vous le savez sans doute, tant au plan de la Compagnie qu'à celui de l'ensemble de la Marine Marchande Française, l'offre d'emplois est plutôt supérieure à la demande.

Si, comme ce sera le cas je le pense pour le plus grand nombre, vous souhaitez persévérer dans l'exercice de votre métier, je pense qu'il vous intéressera de savoir que, spontanément, un très grand nombre d'Etablissements Hôtelières nous ont déjà fait connaître qu'ils étaient disposés à offrir des emplois de toutes qualifications au personnel A.D.S.G. de "FRANCE". Plus de 400 offres ont été reçues de la part d'Etablissements divers de petite et moyenne importance tandis que pratiquement toutes les grandes Chaînes Hôtelières nous ont déjà fait part de besoins en personnel très importants.

Des possibilités de recrutement de stewards s'offrent également dans les deux grandes Compagnies Aériennes Françaises.

Le Gouvernement du QUEBEC vient de nous faire connaître qu'il était en mesure de reclasser, avec un contrat de deux ans ou plus, la totalité du personnel A.D.S.G. de "FRANCE", à des conditions de rémunérations égales ou supérieures à vos salaires actuels et avec des avantages sociaux particulièrement intéressants.

Ces exemples ne sont pas limitatifs. Et notre effort de prospection devant maintenant s'amplifier en liaison avec l'Agence Nationale pour l'Emploi, je pense être en mesure d'affirmer que, sous peu, nous aurons au minimum des offres d'emplois s'élevant à 250 pour cent et sans doute plus, des emplois supprimés du fait de l'arrêt du "FRANCE".

En d'autres termes, votre problème va être, non pas de chercher à tout prix un emploi, en étant contraint de prendre ce qui s'offre, quoi que ce soit, mais au contraire de faire un choix entre, pour chacun de vous, deux, trois ou peut-être quatre possibilités différentes.

Je vous confirme par ailleurs qu'en sus des indemnités de licenciement statutaires ou contractuelles qui vous sont dues, et dont le décompte sera établi pour chacun aussi rapidement que possible, la Compagnie est disposée à assurer au personnel concerné des aides temporaires substantielles, s'ajoutant aux prestations des ASSEDIC, afin de garantir à tous les ressources nécessaires pendant la période de changement d'existence qu'ils devront traverser. A ces aides, s'ajouteront, après paiement des congés acquis au débarquement, le règlement de votre salaire pendant la période de délai-congé, d'une durée d'un ou deux mois selon votre ancienneté après six mois de service.

Enfin, je sais qu'il y a pour un certain nombre d'entre vous des problèmes de retraite. Certains sont à quelques mois ou à un petit nombre d'années d'une étape, soit en âge, soit en nombre d'annuités, qui leur permettrait d'avoir une retraite convenable. Je ne peux pas vous dire encore exactement sous quelle forme ce problème sera réglé, mais je vous affirme qu'il le sera, soit que la règle de l'E.N.I.M. soit assouplie, soit que la Compagnie se substitue à l'Etablissement pour verser un complément de retraite. Il faut que les intéressés soient couverts. Bien sûr, il faut traiter les cas un par un et il faudra fixer des règles pour savoir où l'on s'arrête. C'est un des nombreux sujets que la Direction souhaite négocier avec vos Organisations Syndicales, chiffres en main.

On m'a aussi signalé que certains d'entre vous peuvent se trouver dans une situation embarrassante quant à leur logement puisque évidemment une grande partie d'entre vous sera amenée à changer de domicile. Pour ceux qui étaient en cours d'accession à la propriété, il y a peut-être un problème. Là aussi, je crois qu'il faudrait discuter avec vos Représentants de la nature exacte de ce problème, que je connais mal et de ce qui peut être fait pour vous aider à le régler au mieux.

Pour toutes ces raisons, et bien d'autres encore, il est très souhaitable que le dialogue reprenne entre la Compagnie et les Organisations Syndicales. Nous y sommes, quant à nous, prêts à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, et si ce dialogue n'a pas lieu actuellement, ce n'est vraiment pas notre faute.

J'attends votre réponse par l'intermédiaire de vos délégués syndicaux.

Croyez, je vous prie, Monsieur, en mes sentiments bien cordiaux.

LE DIRECTEUR GENERAL.-

J. RIBIERE